



Collectif des habitants des lotissements
Monbalon 1 et Village de Madran
Maison de Quartier du Monteil
13 Avenue Henry Frugès
33600 Pessac
LR A/R

A

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Pessac, le 16 juillet 2022

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Par courriers des 12 mars et 31 mai nous vous avons alerté sur la décision du gouvernement concernant la création de plusieurs Centres de Rétention Administrative en France, dont un destiné à remplacer celui de Bordeaux.

La localisation initialement prévue est certes sur un délaissé de la rocade bordelaise appartenant à l'Etat, mais le projet est situé, avec le parking de 120 places destiné à accueillir personnels et visiteurs, au cœur de deux lotissements construits l'un depuis 1968, l'autre depuis 1972-73. Cet espace vert, traversé par une piste cyclable qui permet notamment aux enfants de gagner les établissements scolaires proches, est également utilisé par les habitants des lotissements riverains, comme lieu de convivialité : jeux pour enfants, promenades des personnes âgées, sportifs faisant leur footing, des jeux de pétanque ou encore des manifestations festives comme des repas de quartier, etc ... De même, grâce à sa structure arborée et à son environnement, il assure une importante protection phonique pour les lotissements et joue le rôle d'ilôt de fraîcheur urbaine.

Depuis l'annonce du projet, le collectif des habitants des lotissements de Monbalon 1 et du Village de Madran a organisé diverses réunions d'information et de multiples manifestations. A l'occasion de nombreuses réunions, ce collectif a pu réfléchir avec l'ensemble des élus de toutes sensibilités politiques, (maire de Pessac, conseillers municipaux, conseillers départementaux, député de la circonscription, président de Bordeaux Métropole, président du Conseil Régional) à une solution alternative, localisée à quelques kilomètres de l'emplacement initialement choisi et qui remplirait toutes les conditions exigées par la préfecture.

L'une de ces conditions consiste en l'échange d'un terrain entre la métropole de Bordeaux et l'Etat, sous la forme d'une cession croisée, pour que le centre de rétention administrative en projet puisse se réaliser sur cette autre zone bordelaise.

Le 8 juillet 2022, les élus de Bordeaux Métropole ont voté une délibération retenant le principe de cet échange, permettant l'implantation du projet initialement prévu par l'Etat près de l'échangeur n°13 de la rocade bordelaise, sur la zone dite « du Bioparc » située près de la sortie 12 de cette rocade, en limite communale de Mérignac et de Pessac.

Alors que le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), maître d'ouvrage du projet, avait tout d'abord privilégié un foncier compatible avec le cahier des charges mais situé au cœur d'un quartier à forte densité d'habitations, les élus, dans le cadre de leur délibération, proposent une solution localisée en dehors de toute zone pavillonnaire. Ils se sont également engagés à répondre positivement aux demandes du SGAMI visant à se mettre en conformité avec le cahier des charges initial.

Aujourd'hui le collectif CRA PAS LA considère que toutes les conditions sont réunies pour que ce projet de centre de rétention administrative qui devait être situé au cœur des zones pavillonnaires des lotissements de Monbalon 1 et du Village de Madran puisse se réaliser sur le terrain proposé par les élus Métropolitains.

Les habitants des deux lotissements concernés font appel collectivement à votre sagesse pour vous demander d'inciter les services de l'Etat dont vous êtes responsable à retirer ce projet et à accepter la solution alternative proposée par les élus de Bordeaux Métropole.

Avec l'espoir que vous saurez entendre notre appel, nous vous adressons, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos respectueuses salutations

P/o le Président du Collectif CRA PAS LA



Jean Claude JUZAN
Président du Comité des Quartiers du Monteil

PJ : Délibération du 8 juillet des Elus de la Métropole de Bordeaux

Copie : Mme Bérandère COUILLARD Secrétaire d'état chargée de l'Ecologie
Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Alain ANZIANI Président de Bordeaux Métropole
Mr Franck RAYNAL Maire de Pessac Conseiller Métropolitain
Mr Sébastien SAINT PASTEUR Conseiller Départemental Conseiller Métropolitain